

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 184-2017
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.527

Déposée le: 04.09.2017

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: PS-JS-PSA (Hügli, Biel/Bienne) (porte-parole)

Cosignataires: 23

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 07.09.2017

N° d'ACE: 1132/2017 du 25 octobre 2017
Direction: Chancellerie d'Etat
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Vote point par point**

Point 1: Adoption et classement
Point 2: Rejet
Point 3: Adoption sous forme de postulat



Garantir la démocratie dans le canton de Berne – maintenir la diversité médiatique et les emplois!

Le Conseil-exécutif est prié de prendre des mesures pour maintenir la diversité médiatique dans le canton de Berne, à savoir :

1. intervenir auprès du groupe de médias Tamedia afin d'exiger le maintien de la diversité médiatique dans le canton de Berne en poursuivant la publication de quotidiens indépendants au plan éditorial ;
2. élaborer des mesures pour garantir les postes à long terme dans les groupes de médias concernés, afin que les médias puissent continuer à assumer leurs fonctions démocratiques ;
3. développer des instruments d'encouragement direct et indirect des médias afin que le canton puisse soutenir la diversité éditoriale et médiatique dans les régions du canton de Berne.

Développement :

Le débat politique public est une nécessité absolue pour garantir un processus politique éclairé. Ce débat existe aujourd'hui dans divers forums : dans les journaux, à la télévision ou à la radio, ainsi que dans l'espace virtuel. Ainsi, ce mélange de médias permet à l'opinion publique de se former, certains citoyens privilégiant les médias en ligne et la télévision et d'autres les journaux et la radio.

Quel que soit le forum utilisé, la diversité des informations publiées et des opinions au sein de ce forum sont décisives pour le fonctionnement de la démocratie. C'est pourquoi il est inquiétant qu'un groupe de médias comme Tamedia puisse mettre en danger la diversité médiatique dans un canton sur simple décision du conseil d'administration.

Les quotidiens « Der Bund » et « Berner Zeitung », qui sont lus dans tout le canton, devraient à l'avenir écrits et produits par une rédaction unique, comme l'a décidé le conseil d'administration à Zurich. Les deux journaux, mais aussi tous les autres titres suisses alémaniques du groupe, ne se distingueraient plus que par la partie traitant l'information locale. L'espace du débat se réduirait alors comme peau de chagrin, et la diversité médiatique du canton s'en trouverait appauvrie.

Afin de garantir la qualité éditoriale nécessaire, il faut non seulement une véritable diversité éditoriale, mais aussi suffisamment de personnel, qui puisse remplir cette mission essentielle pour la démocratie à des bonnes conditions de travail et de salaire, et avec suffisamment de ressources.

Motivation de l'urgence : le 23 août 2017, l'entreprise Tamedia a annoncé une concentration massive des médias au sein de son groupe. La future production unique et centralisée des contenus, qui pourrait être mise en œuvre dès 2018, affecterait particulièrement le canton de Berne et ses deux quotidiens « Der Bund » et « Berner Zeitung », mais aussi d'autres titres comme le « Bieler Tagblatt ».

Réponse du Conseil-exécutif

Point 1

Par courrier du 25 octobre 2017, le Conseil-exécutif a contacté le conseil d'administration de Tamedia SA afin d'organiser une rencontre. Il entend saisir l'occasion pour parler de la restructuration prévue et faire part de ses craintes quant à l'évolution mentionnée par la motion.

Point 2

La diversité des médias indépendants est, selon le Conseil-exécutif, un corollaire de la démocratie. Plus le nombre de rédactions indépendantes est important, meilleures sont les chances d'aboutir à une pluralité de positions et d'aborder les sujets sous des angles nouveaux. Une couverture médiatique large et diversifiée permet aux lecteurs et lectrices de se forger leur propre opinion. Cet objectif ne peut être atteint que si les rédactions disposent des ressources humaines suffisantes pour mener à bien des recherches approfondies. La création de ces conditions relève toutefois de l'initiative des maisons d'édition et non du canton. Le Conseil-exécutif propose par conséquent le rejet du point 2 de la motion. Il sera néanmoins mentionné lors de l'entretien avec la direction de la maison d'édition que la voie empruntée par Tamedia SA affaiblira à terme la

position de Berne dans l'espace médiatique. Un appel sera en outre lancé à la direction pour qu'elle prenne ses responsabilités à l'égard du personnel.

Point 3

Le Conseil-exécutif s'oppose à tout encouragement *direct* des médias de la part du canton. Il partage sur ce point l'opinion de l'association des médias suisses (Médias Suisses) dans la mesure où il estime qu'une presse libre éditée par des maisons à l'assise solide est garantie non pas par des subventions, mais par de bonnes conditions générales. C'est la raison pour laquelle il soutient les efforts de la Confédération qui encourage les médias au moyen d'instruments *indirects*, en subventionnant la distribution postale notamment. Une mesure indirecte qui pourrait aussi être prise au niveau fédéral pour soutenir la presse serait l'introduction d'une taxe sur la valeur ajoutée encore réduite. La possibilité de renforcer le soutien financier à l'Agence télégraphique suisse est en outre discutée au niveau fédéral.

Pour l'heure, le canton ne dispose pas des bases légales nécessaires pour encourager les médias. Le Conseil-exécutif est cependant prêt à examiner si, en sus des mesures fédérales existantes et débattues, d'autres types de soutien aux médias seraient concevables et, le cas échéant, leurs modalités. Il rappelle au demeurant que le Grand Conseil a enterré un projet de loi visant à encourager les médias en 1997.

Destinataire

- Grand Conseil